

Caba-NON !

Mardi 6 octobre 2020



Comité contre la colonisation d'Herbeumont et le mitage de sa forêt

Editeur responsable : caba-non / cabanon.herbeumont@gmail.com

Edito : Interpellations au Conseil Communal du lundi 5 octobre

Notre motivation :

- * Transparence et Impartialité communale
- * Protection de l'environnement
- * Respect de la "philosophie" du village
- * Tourisme intégré

Sur le web :

www.caba-non.be/blog/

Deux porte-paroles des riverains et citoyens inquiets par le développement qui semble s'engager pour le village ont pris la parole lors de la séance du Conseil Communal.

Les interventions couvraient d'une part les aspects de la transparence et la participation citoyenne. Pourquoi la commune ne considère-t-elle pas utile d'informer et de faire participer ses citoyens?

Et d'autre part les aspects de protection de l'environnement, dont l'humanité prend lentement mais tragiquement conscience avec les sécheresses de cet été ou la pandémie qui nous accablent encore un certain temps.

La séance étant publique, des vidéos ont été prises, qui seront postées sur le groupe Facebook "Tu es de Herbeumont si", et le texte complet des interventions est disponible en pages intérieures : bonne lecture!

L'information est également disponible sur notre site web www.caba-non.be



Caba-NON ?



De nombreux habitants d'Herbeumont se sont réunis au sein de l'association Caba-NON !

Caba-NON est un comité d'action contre la construction d'habitations de loisirs en zone forestière à Herbeumont. Ces habitations et l'implantation causeront de grands dommages à la nature, au village lui-même, et à la qualité de vie de ses habitants.

Caba-NON tentera de peser sur la décision de l'autorité communale.

En savoir plus? Nous rejoindre? Super! www.caba-non.be

Dynamique économique, cadre de vie et politique communale

Jean-Luc Ponsard , habitant d'Herbeumont

Je souhaite interpeller le Collège Communal sur sa politique en matière de protection de notre environnement et de notre cadre de vie.

Bien que je soutienne à 100% les engagements pris dans l'axe 3 de la Déclaration de Politique Communale dédié à cette problématique, je ne peux m'empêcher d'être inquiet face à la position que semble prendre la commune sur les derniers projets d'urbanisme dont les enquêtes publiques se sont clôturées récemment.



Favoriser la proximité entre faune sauvage et humains n'est favorable ni à la première ni aux seconds. Le

il convient de "rester attentif aux appels à projets qui favorisent la ruralité et notre environnement", il me semble qu'il conviendrait dès lors de refuser tout projet allant à l'encontre de cet engagement. On peut lire dans l'article paru dans l'Avenir le 25/08 et dans lequel s'exprime Madame la Bourgmestre que "les ventes de bois et les locations de chasse ne rapportent plus autant", qu'il faut "penser à l'avenir et à développer la vie économique via l'Horeca, en prenant bien soin de respecter le juste équilibre entre économie et bien-être de la population". Ne devrions-nous pas dès lors être vigilants à ce que ne s'opère pas une concentration de propriété ou la mainmise d'une seule personne ou d'une seule société sur le village et sur son futur ?

Pourquoi ne pas plutôt suivre votre programme, en développant le tourisme local durable, par des projets collectifs soutenus par la population ? Un tourisme résilient qui pourra faire vivre l'horeca, promouvoir la culture locale, rappeler les ardoisiers, l'histoire de la construction du chemin de fer et du fantastique viaduc, tout en respectant l'engagement pris en matière de protection de notre environnement et de notre cadre de vie ?

Permettre la construction, en zone forestière, d'habitations de loisirs reliées aux impétrants va complètement à l'encontre d'une démarche de valorisation du patrimoine ou de protection de notre environnement et de notre cadre de vie. Le mitage du territoire de Herbeumont, déjà bien entamé, ne devrait pas s'étendre aux zones forestières et agricoles privées. Il est important de maintenir et renforcer la nature forestière et agricole du territoire communal, et de garder une distinction claire entre les zones urbanisées et les zones agricoles et forestières.

nouveau CoDT, entré en vigueur le 1er juin 2017, permet dorénavant de développer des structures d'accueil touristique telles que des "cabanes dans les bois" en zone forestière, ouvrant ainsi toute grande la porte à des promoteurs peu scrupuleux, qui ne manqueront pas de détourner et profiter des faiblesses de cette loi pour un maximum de profit. Cela ne devrait toutefois pas empêcher nos élus, en leur âme et conscience, d'évaluer correctement les impacts durables que pourraient avoir ce type de projets sur l'avenir du village et de ses habitants. Car c'est bien le rôle d'un pouvoir politique que de veiller à l'intérêt général de la communauté et de son territoire. Si

Le mitage du territoire de Herbeumont, déjà bien entamé, ne devrait pas s'étendre aux zones forestières et agricoles privées.

Participation citoyenne dans la gestion du cadre de vie

Laure Jacobs, habitante d'Herbeumont

Face à l'inquiétude et les interrogations de nombreux riverains en lien avec les projets de construction d'habitations de loisirs en zone forestière, nous nous sommes réunis pour faire circuler l'information. Bien que la commune semble traiter ces projets comme s'il s'agissait de simples permis d'annexe d'habitation, stipulant notamment lors d'une interview par TV Lux que "quand il y a des gîtes qui se créent dans Herbeumont, on n'a même pas besoin de demandes", nous estimons qu'il s'agit bien ici d'un changement fondamental de la structure même du village, puisque cela ouvre des zones agricoles et forestières à une forme d'urbanisation.

Je me fais ici porte-parole des riverains directement concernés par ces projets, ou par d'autres

projets dans le centre du village, mais aussi de citoyens déçus d'être exclus du type de développement qui semble s'engager pour leur village et inquiets des conséquences qu'auront inévitablement ces projets si les permis d'urbanisme venaient à être octroyés.

Ce que nous souhaitons comprendre, tout simplement, c'est la position de la commune par rapport à ces dossiers, et les

raisons pour lesquelles elle ne considère pas utile d'informer et de faire participer ses citoyens.

Pourtant, dans sa Déclaration de politique communale 2018-2024, la majorité s'était engagée à "centrer ses actions et son énergie sur le développement de 5 objectifs prioritaires". Cette démarche devrait contribuer à "rendre transparentes les actions menées et permettre "une évaluation directe par le citoyen de leur état d'avancement", mais également de "fédérer l'ensemble des forces des différentes parties prenantes, dont les élus et les citoyens". L'axe 3 des objectifs prioritaires de la législature concerne "l'environnement et le cadre de vie". On peut y lire, notamment, qu'il s'agira d'"encourager la participation

citoyenne constructive et positive visant l'amélioration de notre cadre de vie, la propriété publique et le fleurissement". Je relève les mots clés "transparence", "fédérer", "participation citoyenne", "constructive et positive". Ces priorités énoncées sem-



blent en contradiction avec les faits actuels.

Dès lors, pourquoi le collège agit-il en contradiction avec la DPC ? Madame la Bourgmestre a déploré la désinformation et les rumeurs qui ont circulé autour des derniers projets d'urbanisme. N'aurait-il pas été opportun alors de respecter les promesses électorales concernant la transparence, en organisant par exemple une réunion, ou même un toutes-boîtes pour annoncer les différents projets d'urbanisme ?

Nous, citoyens, demandons à ce que soient respectés les engagements pris par nos élus. Nous souhaitons une participation citoyenne constructive et positive dans la gestion de notre cadre de vie. Nous déplorons le manque de transparence et

de communication de l'autorité communale, points pourtant déjà MAINTES fois soulevés, notamment par l'opposition aux dernières élections. Nous souhaitons que soient entendus les centaines de résidents de la commune qui se sont exprimés en signant notre pétition. Nous demandons à nos élus de respecter leurs engagements, en n'apportant pas leur soutien à ce

projet. Nous souhaitons que l'autorité communale joue son rôle fédérateur, de cohésion sociale par l'information, le débat sur le futur, le développement, tout ce qui permet de faire société.

Afin d'éviter à l'avenir que ne se reproduisent ces derniers événements, qui n'ont fait que diviser les citoyens et les éloigner de leurs élus, l'autorité communale pourrait-elle concrétiser ses engagements en termes de "participation citoyenne constructive et positive dans la gestion de notre cadre de vie", par la création d'une CCATM ?

**Participation
citoyenne
constructive et
positive dans la
gestion de notre
cadre de vie**
